



Mériadec villages

SYNDICAT MÉRIADec VILLAGES

NOTE SYNTHÉTIQUE DE PRÉSENTATION

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Après adoption du compte financier unique par le Comité syndical, celle-ci sera mise en ligne sur le site Internet www.plumergat.fr et www.pluneret.fr.

Le CFU, Compte Financier Unique, est le document comptable retraçant l'ensemble des opérations financières de dépenses et de recettes réalisées au cours de l'année écoulée. Document commun à l'ordonnateur et au comptable public, il se substitue ainsi au compte administratif et au compte de gestion.

Pour mémoire, le budget du syndicat s'équilibre par les participations des deux communes aux dépenses d'investissement et de fonctionnement, selon les statuts votés par le Comité syndical.

Ainsi, à la clôture de l'exercice 2025, le compte financier unique fait apparaître les résultats suivants :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE			
Présentation du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025			
		Investissement	Fonctionnement
Dépenses	Prévisions budgétaires	494 576,00 €	218 619,00 €
	Dépenses réalisées	407 208,33 €	162 268,55 €
	Restes à réaliser	26 982,00 €	
Recettes	Prévisions budgétaires	494 576,00 €	218 619,00 €
	Recettes réalisées	146 448,96 €	454 929,26 €
	Restes à réaliser	136 835,00 €	
Résultat 2025		-260 759,37 €	292 660,71 €
Résultat antérieur reporté	Déficit		-5 534,40 €
	Excédent	101 495,63 €	
Résultat cumulé, hors restes à réaliser		-159 263,74 €	
Résultat cumulé, restes à réaliser compris		-49 410,74 €	287 126,31 €

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles s'élèvent pour l'année 2025 à 132 320 €, charges rattachées comprises, et sont en hausse par rapport à 2024 (elles s'élevaient à 116 052 €).

Elles regroupent :

- les charges à caractère général, c'est-à-dire les frais nécessaires au fonctionnement des services et à l'entretien du patrimoine,
- les charges de personnel,
- les autres charges de gestion courante (indemnités élus),
- les intérêts de la dette.

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement (rattachements compris)

CHAPITRE	2021	2022	2023	2024	2025
011 - Charges à caractère général	61 673 €	68 878 €	81 667 €	77 397 €	97 897 €
012 - Charges de personnel	11 152 €	10 228 €	11 823 €	12 171 €	13 153 €
65 - Charges de gestion courante	6 569 €	6 687 €	8 536 €	10 869 €	6 947 €
66 - Intérêts de la dette	19 762 €	18 331 €	16 907 €	15 615 €	14 322 €
Total	99 156 €	104 124 €	118 933 €	116 052 €	132 320 €

1/ Les charges à caractère général

Elles s'élèvent cette année à 97 897 €, charges rattachées comprises, contre 77 397 € en 2024, soit une hausse de 20 500 € (+ 26,49 %).

Les principales variations sur ce chapitre sont les suivantes :

C/imputation	Libellé dépenses	Dépenses 2024	Dépenses 2025	Evolution %	Evolution €
60612	Énergie - électricité	31 681 €	27 997 €	-12%	-3 685 €
60632	Fournitures de petits équipements	5 800 €	8 516 €	32%	2 716 €
61358	Locations mobilières	2 172 €	13 241 €	84%	11 069 €
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	757 €	9 574 €	92%	8 817 €
62268	Autres honoraires, conseils	0 €	1 080 €	100%	1 080 €

Ainsi, les principales variations concernent :

- ✓ Énergie – électricité (c/60612) : =23 281 kWh surestimés par Enedis de juillet 2024 à avril 2025
- ✓ Fourniture de petits équipements (c/60632) : changement de dalles du sol souple autour des jeux de cour école Xavier Grall + 2 320 €
- ✓ Locations mobilières (c/61358) : la différence est due à la location de toilettes chimiques dans le cadre de l'agrandissement et de la restructuration de l'accueil de loisirs
- ✓ Entretien et réparations bâtiments publics (c/615221) : mise en conformité des installations électriques au restaurant scolaire et à l'accueil de loisirs, pour 4 966 € - Fourniture de longrines pour le déplacement et le renforcement du container au stade de Kergohanne, pour 1 441 € - Divers entretiens et réparations au niveau de la plomberie du restaurant scolaire, pour 1 230 €
- ✓ Autres honoraires, conseils (c/62268) : il s'agit de la mission d'assistance du cabinet Consultassur, dans le cadre de la consultation des contrats d'assurance 2026-2030

2/ Les charges de personnel (chapitre 012) : elles correspondent au remboursement d'une quote-part, à hauteur de 30 %, du salaire versé à l'agent de Plumergat en charge du secrétariat administratif du syndicat. Elles sont stables : 13 153 €.

3/ Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : les indemnités versées aux élus sont stables. La baisse (- 3 922 €) est due à une pénalité pour rupture de contrat versée en 2024 à EDF pour prise en charge par Morbihan Energies.

4/ Les intérêts de la dette (Intérêts Courus Non Echus pris en compte)

Les intérêts de la dette versés représentent le 2^{ème} poste de dépenses, après les charges à caractère général : en 2024, ils pèsent pour 10,82 % du budget (contre 12,89 % en 2024).

Ainsi les charges d'intérêts poursuivent leur courbe descendante :

Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025
21 277 €	19 762 €	18 330 €	16 907 €	15 615 €	14 322€

B – Les recettes réelles de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement 2025 s'élèvent à 454 929 €. En 2024, elles s'élevaient à 138 055 €, soit une hausse de 229 %.

Cette hausse s'explique par la participation des communes de Pluneret et Plumergat encaissées en section de fonctionnement, alors qu'il s'agit de rembourser des dépenses d'investissement, à savoir la mise en place d'un pumtrack et les travaux de rénovation et d'agrandissement de l'accueil de loisirs. Les statuts ne précisent pas la méthode à utiliser à ce sujet, mais il est convenu que les participations concernant des dépenses d'investissement seront désormais encaissées en section d'investissement (chapitre 13).

En neutralisant la participation des deux communes encaissée en section de fonctionnement, les recettes sont stables (+ 382 €, soit + 0,28 %).

CHAPITRE	2021	2022	2023	2024	2025
74 - Dotations et participations	61 455 €	138 478 €	106 493 €	117 509 €	115 183 €
75 - Autres produits : locations salle	1 081 €	2 194 €	3 915 €	4 874 €	7 683 €
76 - Remboursement emprunts par les communes	51 827 €	49 197 €	16 965 €	15 672 €	14 380 €
77 - Produits exceptionnels	719 €	1 011 €	0 €	0 €	1 191 €
Total	115 082 €	190 880 €	127 373 €	138 055 €	138 437 €

CHAPITRE	2024	2025	Évolution €	Évolution %
74 - Dotations et participations	117 509 €	115 183 €	-2 326 €	-1,98%
75 - Autres produits : locations salle	4 874 €	7 683 €	2 809 €	57,64%
76 - Remboursement emprunts par les communes	15 672 €	14 380 €	-1 293 €	-8,25%
77 - Produits exceptionnels	0 €	1 191 €	1 191 €	
Total	138 055 €	138 437 €	382 €	0,28%

A noter : nette baisse du chapitre 76 – Remboursement emprunts par les communes depuis 2023 : cette baisse s'explique par la fin du versement de l'Indemnité de Remboursement Anticipé (IRA) par les communes de Pluneret et Plumergat (c/7688), dans le cadre du remboursement anticipé de prêts. Cette indemnité était en effet amortie sur 5 ans, elle a pris fin en 2022.

Les recettes réelles de fonctionnement regroupent ainsi :

- ✓ La part de FCTVA sur certaines dépenses d'entretien de bâtiments tels que l'école Xavier Grall, l'accueil de loisirs et le restaurant scolaire (la loi de finances 2016 a élargi le bénéfice du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie) – (c/744)
- ✓ La participation des communes de Pluneret et Plumergat au fonctionnement du syndicat (c/74748) est très fluctuante, puisqu'elle dépend directement des dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées : vu plus haut
- ✓ Les locations de la salle polyvalente (c/752)
- ✓ Le remboursement des intérêts d'emprunts des communes de Pluneret et Plumergat (c/76238)

1/ La participation des communes de Pluneret et Plumergat au fonctionnement du syndicat (c/74748)

Elle s'élève à 431 551 € en 2025, contre 115 948 € en 2024.

Cette somme se décompose comme suit :

	Pluneret	Plumergat
Total des participations	146 873 €	284 678 €
Dont participations dépenses de fonctionnement année 2025	38 708 €	76 351 €
Dont participations dépenses d'investissement 2 ^{ème} semestre 2024 et 1 ^{er} semestre 2025	108 165 €	208 327 €
Pour mémoire, total des participations 2024	38 268 €	77 680 €

2/ Le revenu des immeubles (c/752)

Les locations de la salle polyvalente (restaurant scolaire) sont en progression en 2025, elles s'élèvent à 7 667,50 € contre 4 874 € en 2024.

3/ Le remboursement des intérêts d'emprunts par les communes de Pluneret et Plumergat (c/76238)

Ce remboursement suit la courbe de la dette, il est donc en toute logique en baisse : 14 380 € en 2025, contre 15 672 € en 2024.

4/ Produits exceptionnels (c/77) : ce chapitre enregistre la sortie de l'actif du bien vendu à la commune de Pluneret, concernant un mobilier adapté pour enfant en situation de handicap, pour un montant de 1 191,36 €.

ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A – Les dépenses réelles d'investissement :

Elles regroupent les dépenses d'équipement et le remboursement de la dette en capital :

1/ Les dépenses d'équipement

Les prévisions d'équipement 2025 ont été réalisées à hauteur de 79.61 %.

Les dépenses d'équipement ainsi constatées au compte administratif 2025 s'élèvent à **338 819 €** (montants TTC).

Elles concernent :

- Études et travaux pour la mise en place du pumptrack, pour 168 638 €,
- Travaux d'extension et de restructuration de l'accueil de loisirs, pour 157 616 €,
- École Xavier Grall : détection et géoréférencement des réseaux de l'école Xavier Grall, pour 504 €
- Confection et pose de plans de travail, pour 1 107 € - mobilier pour la classe MS/GS pour 824 € - acquisition d'une chaise adaptable pour enfant en situation de handicap, pour 1 191 € - un sèche-linge, pour 635 €,
- Stade de Kergohanne : mise en place d'un disjoncteur 16 A, pour 2 407 € - une pompe de forage pour arrosage automatique, pour 2 902 €, remplacement de la VMC aux vestiaires visiteurs, pour 593 € - un coffret électrique mobile pour manifestations, pour 1 210 €,
- Salle du Léran : intervention sur chauffage, pour 849 €,
- Périscolaire : mobilier pour 343 €.

2/ Le remboursement du capital des emprunts

Le remboursement de la dette en capital est stable et s'élève à 68 389 € sur l'exercice 2025.

L'annuité complète de la dette bancaire (capital + intérêts) en 2025 est stable également et s'élève à 82 711 €.

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 26 982 € et concernent les engagements détaillés ci-après :

ÉTAT DES RESTES A REALISER - DEPENSES 2025

Compte	OBJET	Montant TTC
2188	Buts rabattables pour seniors stade de Kergohanne (terrain d'honneur)	6 130 €
2313	Solde travaux sanitaires accueil de loisirs	20 852 €
Total Dépenses		26 982 €

B – Les recettes réelles d'investissement :

Elles s'élèvent à 116 500 € et se décomposent comme suit :

- ✚ FCTVA : 5 910 €,
- ✚ Le remboursement du capital des emprunts des communes de Pluneret et Plumergat : 68 389 €,
- ✚ L'offre de concours versée par la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique pour la mise en place d'un pumptrack : 42 201 €

Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 136 835 € et concernent l'engagement détaillé ci-après :

ÉTAT DES RESTES A REALISER - RECETTES 2025

Compte	OBJET	Montant TTC
1321	Fonds de concours AQTA - Travaux ALSH	25 380 €
13251	Subvention Caisse Allocations Familiales - Travaux ALSH	94 970 €
13251	Subvention Agence Nationale du Sport pumptrack	16 485 €
Total Recettes		136 835 €

LE RÉSULTAT D'EXECUTION

L'exercice 2025 enregistre un excédent de fonctionnement d'un montant de 292 660,71€ et un déficit d'investissement d'un montant de 260 759,37 €.

En 2024, les résultats faisaient ressortir un déficit de fonctionnement d'un montant de 5 534,40 € et un excédent d'investissement d'un montant de 101 495,63 €.

Compte-tenu des résultats de l'exercice 2025, le résultat cumulé est excédentaire en section de fonctionnement pour un montant de 287 126,31 € et déficitaire en section d'investissement d'un montant de 49 410,74 €.

Compte-tenu des besoins de crédits en section d'investissement, il est proposé d'affecter ce résultat de fonctionnement ainsi :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025	
Au financement de l'investissement 2026 (c/1068)	100 000,00 €
En report à nouveau en fonctionnement (c/002)	187 126,31 €